Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral des finances DFF
Administration fédérale des finances AFF
Administration fédérale des contributions AFC

28 septembre 2018

Procédure de consultation concernant le rapport sur l'évaluation de l'efficacité de la péréquation financière entre la Confédération et les cantons pour la période allant de 2016 à 2019

Rapport sur les résultats

Résumé

Le 9 mars 2018, le Conseil fédéral a chargé le Département fédéral des finances (DFF) de mener une procédure de consultation concernant le rapport sur l'évaluation de l'efficacité de la péréquation financière entre la Confédération et les cantons pour la période allant de 2016 à 2019 auprès des cantons, des partis politiques et des associations faîtières de l'économie. La procédure de consultation a pris fin le 30 juin 2018. Au total, 45 avis ont été reçus.

Les participants à la consultation – notamment la quasi-totalité des cantons et des partis politiques – accueillent presque tous favorablement le principe d'une modification de la péréquation des ressources.

Cependant, quelques voix s'élèvent contre certaines des mesures proposées.

Parmi les cantons, VS et JU se prononcent en faveur du maintien du système actuel. S'agissant des partis politiques, le PVL présente sa propre proposition de réforme.

Les cantons ZH, NW, ZG, BS et GE, à fort potentiel de ressources, subordonnent leur approbation à la mise en œuvre intégrale de la proposition de la CdC. Dans le cas contraire, ils prévoient différentes propositions subsidiaires.

L'inscription dans la loi des contributions de base à la compensation des charges constitue une proposition logique pour la quasi-totalité des participants à la consultation. Seuls VS, JU et trois organisations se sont prononcés contre cette mesure.

Tous les participants, à l'exception de BL, de l'UDC et de cinq autres organisations, sont favorables à la reconduction de la compensation des cas de rigueur.

La prolongation de la période d'évaluation de quatre à six ans est rejetée par la majorité des participants. La CdC et la majorité des cantons peuvent toutefois concevoir que le quatrième rapport sur l'évaluation de l'efficacité porte exceptionnellement sur une période de six ans en raison du Projet fiscal 17 (PF17).

De nombreux participants se sont également exprimés sur l'utilisation des fonds libérés et sur la mise en œuvre du PF17. Ces points ne font toutefois pas l'objet du rapport sur l'évaluation de l'efficacité et, partant, de la consultation.

Table des matières

1 Contexte 4

2 Avis reçus 4
2.1 Cantons 4
2.2 Partis 4
2.3 Associations faîtières et organisations 4
2.4 Participants qui se sont prononcés sans y avoir été invités officiellement 4

3 Projet mis en consultation 4
3.1 Contexte 4
3.2 Contenu du projet 5

4 Résultats de la procédure de consultation 5
4.1 Garantie d’une dotation minimale en ressources financières 6
4.2 Fixation de la dotation minimale en ressources à 86,5 % 7
4.3 Début des versements progressifs 8
4.4 Revenus frontaliers 9
4.5 Facteur alpha 10
4.6 Contribution de base à la compensation des charges 10
4.7 Compensation des cas de rigueur 11
4.8 Périodicité du rapport sur l’évaluation de l’efficacité 12
4.9 Autres remarques 13

1 Contexte

Le 9 mars 2018, le Conseil fédéral a chargé le Département fédéral des finances (DFF) de mener une procédure de consultation concernant le rapport sur l'évaluation de l'efficacité de la péréquation financière entre la Confédération et les cantons pour la période allant de 2016 à 2019 auprès des cantons, des partis politiques et des associations faîtières de l'économie. Celle-ci a pris fin le 30 juin 2018. La liste des participants à la consultation est jointe au présent rapport. Au total, 45 avis ont été reçus.

2 Avis reçus

2.1 Cantons

Tous les cantons et la CdC

2.2 Partis

PDC, PLR, PES, PVL, UDC, PS

2.3 Associations faîtières et organisations

UVS, SAB, economiesuisse, USAM, USS
L'UPS se rallie à la position d'economiesuisse.

2.4 Participants qui se sont prononcés sans y avoir été invités officiellement

CP, PLR-ZH, FER, Contributeurs à la RPT, up!, ZHK

3 Projet mis en consultation

3.1 Contexte

L'art. 18 de la loi fédérale sur la péréquation financière et la compensation des charges (PFCC) dispose que le Conseil fédéral présente tous les quatre ans à l'Assemblée fédérale un rapport sur l'exécution et les effets de la péréquation financière au sens strict et de la collaboration intercantonale assortie d'une compensation des charges. Le rapport expose le degré de réalisation des buts de la péréquation financière durant la période écoulée et propose d'éventuelles mesures pour la période suivante. Les art. 5 et 9 PFCC disposent que l'Assemblée fédérale tient compte des résultats du rapport sur l'évaluation de l'efficacité lors de la fixation des contributions de base destinées à la péréquation des ressources et à la compensation des charges, qui a également lieu tous les quatre ans.

3.2 Contenu du projet

Le rapport sur l'évaluation de l'efficacité, qui a fait l'objet de la présente procédure de consultation, examine les aspects les plus divers de la réalisation des buts de la péréquation financière pendant la période allant de 2016 à 2019. La plupart des critères utilisés à cet effet sont prescrits à l'annexe 17 de l'ordonnance sur la péréquation financière et la compensation des charges (OPFCC). Le rapport traite par ailleurs de la proposition de modification de la péréquation des ressources émise par la CdC.

Les analyses montrent que les objectifs de la péréquation financière ont été largement atteints pour la période quadriennale allant de 2016 à 2019. L'objectif visant à garantir une dotation minimale en ressources financières fixée à 85 % de la moyenne suisse (art. 6, al. 3, PFCC) a été nettement dépassé. Le canton ayant le plus faible potentiel de ressources (Jura) affiche en 2018 une valeur de 88,3 %. La proposition du Conseil fédéral vise, d'une part, à relever la valeur cible à 86,5 % et, d'autre part, à instaurer une dotation minimale garantie au lieu d'un simple objectif de dotation minimale, de telle sorte que le canton ayant le plus faible potentiel de ressources atteigne toujours exactement 86,5 % après péréquation des ressources. Ces dernières années, ce canton atteignait toujours un indice nettement supérieur à cette valeur cible après péréquation.

Avec l'instauration d'une dotation minimale garantie, la dotation de la péréquation des ressources serait déterminée de manière endogène. C'est donc la valeur de la dotation minimale établie légalement qui constituerait l'instrument de pilotage politique, et non plus la fixation des contributions de base à la péréquation des ressources effectuée tous les quatre ans par le Parlement. Aussi le rapport propose-t-il de modifier la PFCC en conséquence, l'objectif étant de régler simultanément la dotation de la compensation des charges. De ce fait, il n'y aurait plus lieu d'édicter des arrêtés fédéraux en la matière tous les quatre ans.

L'instauration d'une dotation minimale garantie de 86,5 % entraîne une baisse de la dotation dans la péréquation des ressources. Si cette mesure doit permettre un allègement pour les cantons à fort potentiel de ressources, la CdC demande en revanche que les fonds fédéraux libérés reviennent aux cantons et ne constituent pas un allègement pour la Confédération. Ce point ne faisait toutefois pas l'objet de la procédure de consultation. Le Conseil fédéral soumettra une proposition quant à l'utilisation de ces fonds dans son message.

4 Résultats de la procédure de consultation

La CdC et la plupart des cantons se prononcent pour les propositions du Conseil fédéral, à l'exception de la périodicité du rapport sur l'évaluation de l'efficacité. Ils subordonnent cependant leur approbation à l'adoption du paquet global en l'état. Seuls VS et JU se prononcent expressément contre les modifications dans la péréquation des ressources. S'ils émettent des réserves, FR, NE et BE ne sont pas fondamentalement opposés aux modifications.

Les Contributeurs à la RPT, ZH, NW, ZG, BS, SH et GE présentent cinq propositions subsidiaires pour le cas où les propositions de la CdC ne seraient pas intégralement adoptées:

- réduction de la dotation de telle manière que l'indice du canton au potentiel de ressources le plus faible atteigne très exactement 85 points;
- réduction de la «responsabilité solidaire» par des mesures appropriées;
- réduction de la pondération des bénéfices des personnes morales dans le potentiel de ressources;

- augmentation substantielle de la compensation des charges excessives dues à des facteurs socio-démographiques;
- suppression de la compensation des cas de rigueur.

Le SAB subordonne son approbation à deux conditions: d'une part, le maintien dans le système des fonds fédéraux libérés et, d'autre part, une valeur égale pour la dotation de la compensation des charges excessives dues à des facteurs géo-topographiques (CCG) et pour la dotation de la compensation des charges excessives dues à des facteurs socio-démographiques (CCS).

4.1 Garantie d'une dotation minimale en ressources financières

Pensez-vous, comme le Conseil fédéral, que la péréquation des ressources doit désormais être pilotée par la garantie d'une dotation minimale en ressources financières pour le canton présentant le potentiel de ressources le plus faible, de sorte qu'il n'appartiendra plus au Parlement de fixer tous les quatre ans le montant des contributions de base à ce fonds de péréquation?

Principales observations

La plupart des participants à la consultation soutiennent la proposition.

Une grande partie des cantons qui y sont favorables subordonnent toutefois leur soutien à l'adoption de l'intégralité du train de mesures proposé par la CdC ou à une utilisation des fonds libérés conforme à la proposition du groupe de travail «Tâches et finances».

Approbation

La CdC, l'ensemble des cantons à l'exception de VS et JU, cinq partis et onze organisations soutiennent la mesure. NE doute que le moment soit opportun pour modifier le système et FR fait part de son grand scepticisme.

SAB subordonne sa position à la répartition des fonds fédéraux libérés. Le CP et economiesuisse émettent des réserves, la seconde demandant une limitation dans le temps à deux périodes d'évaluation au maximum.

Rejet

Parmi les cantons, VS et JU rejettent la mesure.

Le PVL avance une autre solution pour le calcul des paiements compensatoires et propose de lier directement à l'évolution des disparités entre les cantons les contributions de base destinées à la péréquation des ressources. up! rejette totalement la mesure.

Approbation

Cantons

ZH, BE, LU, UR, SZ, OW, NW, GL, ZG, FR, SO, BS, BL, SH, AR, AI, SG, GR, AG, TG, TI, VD, NE, GE

Partis

PDC, PLR, PES, UDC et PS

Organisations

UVS, SAB, economiesuisse, USAM, USS, CP, PLR-ZH, FER, Contributeurs à la RPT et ZHK

Rejet

Cantons

VS et JU expriment un rejet catégorique.

Partis

PVL

Organisations

SAB et up!

4.2 Fixation de la dotation minimale en ressources à 86,5 %

Pensez-vous, comme le Conseil fédéral, qu'il faut suivre la proposition de la Conférence des gouvernements cantonaux et fixer la dotation minimale garantie à 86,5 % de la moyenne suisse?

Principales observations

La plupart des participants à la consultation soutiennent la proposition.

Une grande partie des cantons qui y sont favorables subordonnent toutefois leur soutien à l'adoption de l'intégralité du train de mesures proposé par la CdC ou à une utilisation des fonds libérés conforme à la proposition du groupe de travail «Tâches et finances».

Approbation

La CdC, la vaste majorité des cantons, trois partis et huit organisations soutiennent la mesure. FR fait part de son grand scepticisme, sans y être fondamentalement opposé. Si les mesures d'atténuation ne sont pas mises en œuvre, TG demande une dotation minimale de 87 %.

Rejet

Parmi les cantons, VS et JU rejettent totalement la mesure. BE et NE demandent une dotation minimale de 87 %. BE souhaite par ailleurs un allongement de la période transitoire.

Le PS et l'USS demandent une dotation minimale comprise entre 87 et 87,5 %. Le PES demande un minimum de 87 %. Le PVL renvoie à sa proposition de réforme, qui ne prévoit pas de dotation minimale garantie.

Le CP et up! rejettent la proposition.

Approbation

Cantons

ZH, LU, UR, SZ, OW, NW, GL, ZG, SO, BS, BL, SH, AR, AI, SG, GR, AG, TG, TI, VD, GE

Partis

PDC, PLR, UDC

Organisations

UVS, SAB, economiesuisse, USAM, PLR-ZH, FER, Contributeurs à la RPT, ZHK

Rejet

Cantons

BE, VS, NE, JU

Partis

PVL, PES, PS

Organisations

CP et up!

4.3 Début des versements progressifs

Pensez-vous, comme le Conseil fédéral, qu'il faut revoir la méthode de calcul des montants versés et des montants reçus afin que, d'une part, les cantons affichant un indice des ressources inférieur à 70 points atteignent, après péréquation, exactement la dotation minimale garantie et que, d'autre part, la progression des montants versés aux cantons dont l'indice des ressources va de 70 à 100 points soit modifiée de manière à ce que le taux d'écrêtage marginal soit abaissé et, partant, que ces cantons soient davantage incités à améliorer leur potentiel de ressources?

Principales observations

La plupart des participants à la consultation soutiennent la proposition.

Une grande partie des cantons qui y sont favorables subordonnent toutefois leur soutien à l'adoption de l'intégralité du train de mesures proposé par la CdC et/ou à une utilisation des fonds libérés conforme à la proposition du groupe de travail «Tâches et finances».

Approbation

La CdC, la vaste majorité des cantons, cinq partis et l'ensemble des organisations soutiennent la mesure. TI souhaite un seuil de 75 points d'indice, FR émet de fortes réserves et economiesuisse critique les effets d'incitation inopportuns.

Rejet

Parmi les cantons, GL, VS et JU rejettent la mesure. Le PVL renvoie à sa proposition.

economiesuisse et l'UPS réclament une incitation plus importante pour les cantons à faible potentiel de ressources.

Approbation

Cantons

ZH, BE, LU, UR, SZ, OW, NW, ZG, FR, SO, BS, BL, SH, AR, AI, SG, GR, AG, TG, TI, VD, NE, GE

Partis

PDC, PLR, PES, UDC, PS

Organisations

Toutes les organisations, à l'exception d'economiesuisse et de l'UPS. L'UVS est neutre.

Neutre

UVS

Rejet

Cantons

GL, VS et JU

Partis

PVL

Organisations

economiesuisse, UPS

4.4 Revenus frontaliers

Pensez-vous, comme le Conseil fédéral, que la pondération des revenus frontaliers dans le potentiel de ressources doit être maintenue à 75 %?

Principales observations

Seuls cinq cantons se prononcent contre cette mesure.

Approbation

La CdC et la vaste majorité des cantons soutiennent la mesure. NW ne prend pas position. L'ensemble des partis et des organisations sont favorables à la proposition. Seuls les Contributeurs à la RPT et l'UVS s'abstiennent.

Rejet

ZH (veut une pondération de 100%), BS, BL, TI et JU (veulent une pondération 50%)

Approbation

Cantons

BE, LU, UR, SZ, OW, GL, ZG, FR, SO, SH, AR, AI, SG, GR, AG, TG, VD, VS, NE, GE

NW (pas de prise de position)

Partis

Tous les partis

Organisations

Toutes les organisations, à l'exception des Contributeurs à la RPT (pas de prise de position)

Neutre

NW, UVS, Contributeurs à la RPT

Rejet

Cantons

ZH, BS, BL, TI, JU

Partis

-

Organisations

-

4.5 Facteur alpha

Pensez-vous, comme le Conseil fédéral, que le facteur alpha, c'est-à-dire la manière dont la fortune est pondérée dans le potentiel de ressources, doit désormais se fonder sur la moyenne suisse de l'exploitation fiscale relative de la fortune?

Principales observations

Tous les participants à la consultation sont favorables à la proposition du Conseil fédéral, à l'exception du PDC, qui demande une moyenne sur trois ans.

4.6 Contribution de base à la compensation des charges

Pensez-vous, comme le Conseil fédéral, qu'il faut inscrire dans la loi (PFCC) la contribution de base à la compensation des charges et qu'il faut adapter cette contribution au renchérissement de sorte que, comme pour la péréquation des ressources, il n'appartiendra plus au Parlement de fixer cette contribution tous les quatre ans?

Principales observations

La plupart des participants à la consultation soutiennent la proposition.

Une grande partie des cantons qui y sont favorables subordonnent toutefois leur soutien à l'adoption de l'intégralité du train de mesures proposé par la CdC et/ou à une utilisation des fonds libérés conforme à la proposition du groupe de travail «Tâches et finances».

Approbation

La CdC, la vaste majorité des cantons (ZH, BE, LU, UR, SZ, OW, NW, GL, ZG, FR, SO, BS, BL, SH, AR, AI, SG, GR, AG, TG, TI, VD, NE, GE), tous les partis et toutes les organisations, à l'exception de l'UVS, du CP et d'up!.

Le PDC et le SAB soutiennent la proposition, mais souhaitent conserver la répartition par moitié s'agissant de la compensation des charges.

Rejet

VS et JU, ainsi que l'UVS, le CP et up! rejettent la mesure.

Approbation

Cantons

ZH, BE, LU, UR, SZ, OW, NW, GL, ZG, FR, SO, BS, BL, SH, AR, AI, SG, GR, AG, TG, TI, VD, NE, GE

Partis

Tous les partis

Organisations

Toutes les organisations, à l'exception de l'UVS, du CP et d'up!

Rejet

Cantons

VS et JU

Partis

-

Organisations

UVS, up!, CP

4.7 Compensation des cas de rigueur

Pensez-vous, comme le Conseil fédéral, qu'il ne faut pas supprimer la compensation des cas de rigueur, mais qu'il faut continuer d'en réduire la dotation de 5 % par an?

Principales observations

La grande majorité des participants à la consultation soutiennent la proposition.

Approbation

CdC, tous les cantons et partis à l'exception de BL et de l'UDC ainsi que toutes les organisations à l'exception d'economiesuisse, de l'UPS, du CP et d'up!.

TI ne rejette pas la proposition du Conseil fédéral, mais juge le montant trop élevé.

La CdC, NE et JU demandent que soit examinée la possibilité d'un délai transitoire pour les cantons qui perdent leur droit à la compensation des cas de rigueur du fait du PF17.

Rejet

BL, l'UDC, economiesuisse, le PLR-ZH, la ZHK, le CP et up! jugent trop faible la réduction de 5 % par an. Ils demandent une levée plus rapide de la compensation des cas de rigueur.

Les Contributeurs à la RPT, ZH, NW, ZG, BS, SH et GE se réservent la possibilité de demander la suppression de la compensation des cas de rigueur si la proposition de la CdC n'est pas mise en œuvre dans son intégralité.

Approbation

Cantons

ZH, BE, LU, UR, SZ, OW, NW, GL, ZG, FR, SO, BS, SH, AR, AI, SG, GR, AG, TG, TI, VD, VS, NE, GE, JU

Partis

PDC, PLR, PES, PVL, PS

Organisations

SAB, economiesuisse, USAM, USS, PLR-ZH, FER, Contributeurs à la RPT et ZHK

Rejet

Cantons

BL

Partis

UDC

Organisations

UVS, CP, up!

4.8 Périodicité du rapport sur l'évaluation de l'efficacité

Pensez-vous, comme le Conseil fédéral, qu'il faut étendre la période (passage de quatre à six ans) sur laquelle portent l'évaluation de l'efficacité de la péréquation financière et le rapport correspondant?

Principales observations

La majorité des participants à la consultation rejette cette proposition. La CdC et la plupart des cantons souhaitent conserver le rythme quadriennal, mais proposent une période de six ans pour la prochaine évaluation en raison du PF17.

Approbation

11 cantons, 3 partis et 2 organisations

Rejet

CdC, 15 cantons et 9 organisations

La CdC et 8 des cantons qui rejettent la proposition peuvent cependant concevoir, à titre exceptionnel, une période de six ans pour la prochaine évaluation.

Approbation

Cantons

BE, UR, GL, FR, SO, BL, AI, GR, AG, TG, NE

Partis

PDC, PES, PVL

Organisations

UVS, SAB

Rejet

Cantons

CdC*, ZH, LU*, SZ*, OW*, NW, ZG*, BS*, SH, AR*, SG*, TI, VD, VS, GE*, JU

** Période de six ans, à titre exceptionnel, pour 2020-2025.*

Partis

PLR, UDC, PS

Organisations

economiesuisse, USAM, USS, CP, PLR-ZH, FER, Contributeurs à la RPT, up!, ZHK

4.9 Autres remarques

Avez-vous d'autres remarques sur le rapport d'évaluation et les modifications de la PFCC proposées par le Conseil fédéral?

Nombre de remarques, émanant notamment de la majorité des cantons, portent sur l'utilisation des fonds économisés par la Confédération du fait de ce changement de système. Ce point n'a sciemment pas été traité dans le rapport sur l'évaluation de l'efficacité, car les discussions du groupe de travail paritaire «Tâches et finances» (Confédération et cantons) n'étaient pas terminées au moment de l'ouverture de la procédure de consultation. Le Conseil fédéral présentera ses propositions dans son message concernant la modification de la loi fédérale sur la péréquation financière et la compensation des charges.

L'incidence du PF17 sur la péréquation financière a également été évoquée dans différentes prises de position. Ces ajustements seront cependant traités dans le cadre du PF17, et non dans le rapport sur l'évaluation de l'efficacité, car la mise en œuvre des deux projets n'est pas concomitante.

La CdC et 9 cantons (LU, ZG, SO, BS, BL, SH, GR, TG, NE) explicitement, economiesuisse et les Contributeurs à la RPT demandent qu'un groupe paritaire de pilotage politique de la péréquation financière soit constitué. Il serait chargé d'évaluer périodiquement l'évolution de la péréquation des ressources et de la compensation des charges ainsi que de préparer les modifications qui s'imposent. JU s'oppose à la constitution d'un un tel comité.

La CdC et 3 cantons (ZH, LU, SZ) explicitement demandent une évaluation de la collaboration intercantonale.

VS, le PLR, economiesuisse, l'USAM et la ZHK réclament un nouveau désenchevêtrement des tâches entre la Confédération et les cantons.

OW et TI demandent une adaptation de la méthode de calcul de l'indicateur «déclivité» dans le cadre de la compensation des charges excessives dues à des facteurs géo-topographiques.

BL, SH, TG et NE demandent qu'un point de situation sur l'application des conventions-programmes soit effectué. SAB demande des optimisations.

Le PLR et economiesuisse sont d'avis que l'incitation à l'amélioration du potentiel de ressources des cantons à faible potentiel est trop réduite et demande des mesures correspondantes.

L'UVS demande, d'une part, que les villes et les communes soient représentées au sein du groupe de travail politique et du groupe technique chargé du rapport sur l'évaluation de l'efficacité et, d'autre part, que les fonds de la compensation des charges soient à l'avenir subordonnés à une affectation déterminée.

Le PLR-ZH et la ZHK demandent la création d’une zone neutre dans la péréquation des ressources.

Liste des participants à la procédure de consultation

1. Cantons

Destinataires	Abréviation	Avis reçu
Canton de Zurich	ZH	☑
Canton de Berne	BE	☑
Canton de Lucerne	LU	☑
Canton d'Uri	UR	☑
Canton de Schwyz	SZ	☑
Canton d'Obwald	OW	☑
Canton de Nidwald	NW	☑
Canton de Glaris	GL	☑
Canton de Zoug	ZG	☑
Canton de Fribourg	FR	☑
Canton de Soleure	SO	☑
Canton de Bâle-Ville	BS	☑
Canton de Bâle-Campagne	BL	☑
Canton de Schaffhouse	SH	☑
Canton d'Appenzell Rh.-Ext.	AR	☑
Canton d'Appenzell Rh.-Int.	AI	☑
Canton de Saint-Gall	SG	☑
Canton des Grisons	GR	☑
Canton d'Argovie	AG	☑
Canton de Thurgovie	TG	☑
Canton du Tessin	TI	☑
Canton de Vaud	VD	☑
Canton du Valais	VS	☑
Canton de Neuchâtel	NE	☑
Canton de Genève	GE	☑
Canton du Jura	JU	☑
Conférence des gouvernements cantonaux	CdC	☑

2. Partis politiques représentés à l'Assemblée fédérale

Destinataires	Abréviation	Avis reçu
Lega dei Ticinesi	Lega	
Mouvement Citoyens Genevois	MCG	
Parti bourgeois-démocratique suisse	PBD	
Parti chrétien-social du canton d'Obwald	csp-ow	
Parti chrétien-social du Haut-Valais	CSPO	
Parti démocrate-chrétien suisse	PDC	☑
Parti écologiste suisse	PES	☑
Parti évangélique suisse	PEV	
Parti socialiste suisse	PS	☑
Parti suisse du Travail	PST	
Parti vert'libéral suisse	pvl	☑
PLR Les Libéraux-Radicaux	PLR	☑
Union démocratique du centre	UDC	☑

3. Associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national

Destinataires	Abréviation	Avis reçu
Association des communes suisses	ACS	
Groupement suisse pour les régions de montagne	SAB	☑
Union des villes suisses	UVS	☑

4. Associations faîtières de l'économie qui œuvrent au niveau national

Destinataires	Abréviation	Avis reçu
Association suisse des banquiers	ASB	
Economiesuisse Fédération des entreprises suisses	economiesuisse	☑
Société suisse des employés de commerce	SEC Suisse	
Travail.Suisse	Travail.Suisse	
Union patronale suisse	UPS	☑
Union suisse des arts et métiers	USAM	☑
Union suisse des paysans	USP	
Union suisse syndicale	USS	☑

5. Participants qui se sont prononcés sans y avoir été invités officiellement

Destinataires	Abréviation	Avis reçu
Centre Patronal	CP	☑
Conférence des cantons contributeurs à la RPT	Contributeurs à la RPT	☑
FDP Die Liberalen Kanton Zürich	PLR-ZH	☑
Fédération des Entreprises Romandes	FER	☑
up!schweiz	up!	☑
Zürcher Handelskammer (Chambre de commerce de Zurich)	ZHK	☑